

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 28 NOVEMBRE 2023 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - - Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Grégory THERAUBE – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER– Régine MARCY– Danièle REYNAUD – Alain CHARTIN

Absents excusés : Stéphanie PREVOST - Dominique POUGET TIRION – Daniel MORSELLI - Albert MOZZATTI

Absents non excusés : - Eric BOISSIN

Procurations : Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Dominique POUGET TIRION à Brigitte QUERE - Daniel MORSELLI à Roger HALEGOUET - Albert MOZZATTI à Régine MARCY

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent APPROUVE A L'UNANIMITE

I. Demande de subventions salle multigénérationnelle

Nous n'avons pas encore délibéré sur cette éventuelle construction d'une salle multigénérationnelle, mais la décision de l'Etat de mettre en ligne les DETR au plus tard le 30/11 au lieu de janvier ou février 2024 nous a obligée à présenter une demande de DETR à la Sous-Préfecture. Dans un premier temps nous avons fait venir Mme Ageron, l'architecte qui s'était occupée du dossier en 2015 pour réactualiser la maîtrise d'œuvre de ce projet. Nous avons pu rencontrer la Sous-Préfète avec 3 DETR à soumettre :

- La salle multigénérationnelle : la réponse a été NON
- La pelouse pour le terrain de foot : la réponse a été NON
- Travaux d'assainissement à la Jacotte : la réponse a été OUI

La Sous-Préfète nous a expliqué qu'elle ne pourra pas satisfaire les deux premières demandes car la priorité est pour des dossiers Eau et assainissement. Il y a trop de demandes et pas assez de fonds.

L'architecte fixait le coût de la maîtrise d'œuvre à 155 000€, qui serait à la charge totale de la commune. On a réfléchi avec l'exécutif et envisagé :

- de présenter un dossier étude et construction en janvier et de chercher des financements européens, régionaux ou départementaux pour cette réalisation,
- de retirer la délibération,
- de maintenir cette délibération sans demander la subvention afin de montrer notre désillusion

T. Berrès : est-ce qu'il est précisé sur la DETR que cela concerne la maîtrise d'œuvre ?

Le Maire : uniquement la maîtrise d'œuvre, oui – Le projet de 2015 (pour un montant de 1 200 000€) était abouti mais pas assez fonctionnel.

C. Larcher : je m'interroge sur le fait que vous n'avez pas sollicité le SDEA qui est très compétent pour ce genre de projet. Ce projet soulève beaucoup de questions sur le service rendu à la population. On pourrait y associer la CDC qui a la compétence Culture.

Le maire : une commission chargée de réfléchir à l'agencement d'une salle multigénérationnelle va être créée. La nécessité d'une salle sera débattue plus tard mais elle me paraît indéniable

Le SDEA oui pourquoi pas mais le conseil municipal précédent avait fait le choix d'un architecte (AGERON/YOT).

Nous avons déposé une candidature à Villages d'Avenir qui peut nous apporter une aide en matière d'ingénierie matérielle ou financière. Je ne pense pas que la CdC cofinancerait une salle multigénérationnelle ou multiculturelle. Elle est compétente en matière de culture mais pas des bâtiments qui abritent la culture. Dès la semaine prochaine je vais lancer un appel à volontaires pour constituer une commission chargée de réfléchir sur l'idée et la conception d'une telle salle.

JL Sautel : le projet de construction se situerait à quel endroit ?

Le Maire : à côté de la future piste de pumptrack ; le terrain a été zoné pour cette construction depuis de nombreuses années. Je vois mal une salle à la Raze car elle nécessite l'accord de la communauté de communes et une révision du PLUi car le terrain à cet endroit est en zone naturelle.

M. Carrier : c'est un projet qui nous tient à cœur depuis la précédente mandature. Nous avons dû investir dans la rénovation de l'école et cela n'a pas permis de mener à terme cette salle. Je suis sortie de cette réunion très déçue de l'entretien avec la Sous-préfète car l'investissement de 155 000€ de maîtrise d'œuvre entièrement à notre charge ne peut être envisagé sans déséquilibrer les budgets de la commune. Cela faisait partie de nos promesses de campagne. La population de Lablachère est en constante augmentation, c'est un vrai besoin sur la commune mais on peut réfléchir aux besoins réels par le biais d'une commission. Il vaut mieux bien étudier le dossier en amont et le présenter abouti sans mettre les finances de la commune en difficulté.

R. Marcy : si on abandonne et que l'on repart sur un autre projet, on pourrait l'appeler autrement ?

M. Carrier : garder une trace de ce projet, s'est important cela veut dire que la commune le maintient mais à long terme.

Le Maire : faire partir ce dossier au contrôle de la légalité laisse une trace d'une demande de DETR

Le maire rapporte au conseil l'entrevue avec Madame la sous-préfecture au sujet de cette demande et le peu de chance qu'une DETR soit accordée pour ce projet, après en avoir délibéré

Le conseil décide de maintenir la délibération mais sans demander la subvention DETR

4 abstentions Jean-Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE - Corinne LARCHER - Alain Chartin

14 voix pour

2. Demande de subvention renouvellement pelouse du stade de la Raze

On pourrait penser que c'est le même cas de figure que ci-dessus mais là ici nous demandons des subventions de la Région, de l'Agence Nationale du Sport (ANS), du Département et de la FFF sur un dossier qui n'a pas abouti en 2023 et que nous redéposons.

R. Marcy : l'ANS finançait des projets d'un type différent

Le Maire : cet organisme ne finançait que des projets entrant dans le cadre de PARIS204 (jeux Olympiques) soit des city-stade ou des pumptracks par exemple mais pas des renouvellements de pelouse.

Je suggère que l'on maintienne cette délibération

| <i>DEPENSES HT</i> | <i>RECETTES</i> |
|--|--|
| Renouvellement de l'aire de jeux du stade de la Raze : 597 420€ | DETR : 10% 65 716€ ANS 10% 65 716 € |
| Honoraires maîtrise œuvre et imprévus : 59 742€ | Région : 25% 164 290€ Département : 30% 197 148€ FFB 5% : 32 858€ Sous-Total : 525 728€ |
| TOTAL : 657 162€ | Auto-financement (ou emprunt) : 131 434€ TOTAL : 657 162€ |

Le Maire : L'éclairage a été changé récemment, mais en raison de l'état de la pelouse, le club joue ~~ils jouent~~ le plus souvent aux Vans. Ruoms est venu s'entraîner à la Raze parce-que son terrain est impraticable ce qui démontre la nécessité de restaurer notre pelouse.

C. Larcher : dans le plan de financement vous tenez compte d'une DETR à 20% alors qu'elle a peu de chance d'être acceptée et vous n'avez pas inclus l'ANS. Il faudrait mieux répartir la demande de subvention.

T. Berrès : on ne connaît pas le montant donné par l'ANS

Le Maire : ceci est proposition de plan de financement et effectivement il faut le modifier en tenant compte de cette remarque

R. Marcy : quel a été le problème à Ruoms ? Quelle pelouse sera choisie à Lablachère ?

Le Maire : le produit utilisé à Ruoms sera bientôt interdit ; et dans ce cas précis, il semblerait que c'est le fournisseur qui est en cause. Nous aurons le choix avec ou sans remplissage. Dans l'appel d'offre les deux options seront proposées. Le mieux étant sans remplissage mais c'est plus cher.

T. Berrès : je rappelle que 11 communes de la CdC participeront au reste à payer que ce soit pour la pelouse ou le pumptrack.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Demande de subvention DETR travaux assainissement La Jacone

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 8 février 2022 et du 29 août 2023 concernant les travaux de renouvellement de conduites d'eau Chemin du Brujas à Lablachère.

Pour ces travaux estimés à l'époque à 526 247€ HT, la commune a obtenu une dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) de 157 874€ puis une participation de l'Agence de l'Eau.

Il n'avait pas été envisagé dans un premier temps d'associer à ce chantier des travaux d'assainissement collectif.

Néanmoins, les différents rapports du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) font état à cet endroit de problèmes d'assainissements individuels insolubles. En effet, 24 résidences sur 37 ne répondent pas aux prescriptions réglementaires malgré des investissements personnels importants et la mise en place de matériels performants. Cette situation engendre des risques environnementaux et sanitaires et des nuisances inacceptables.

Il est évident qu'à terme ce quartier doit être pourvu d'un assainissement collectif seul remède aux problèmes rencontrés sur ce secteur. Aussi mais également par souci d'économie, il nous paraît cohérent aujourd'hui de concilier ces deux ouvrages. A ce jour, 37 habitations pourront être raccordées au réseau d'eaux usées.

Le montant des travaux d'assainissement collectif est estimé à la somme de 291 401€ HT.

Le Maire expose au conseil qu'il y a lieu de demander les aides nécessaires pour la réalisation de ce projet et qu'il convient de demander une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et une subvention du Département.

Le plan de financement serait :

| <i>DEPENSES HT</i> | <i>RECETTES</i> |
|---|---|
| Travaux assainissement collectif : 248 401€ | DETR : 40% 116 560,40€ |
| Essais étanchéité, contrôle | Département : 40% 116 560,40€ |
| Caméra et essais de compactage : 13 000€ | Auto-financement (ou emprunt) : 20% 58 280,20€ |
| Frais divers et imprévus : 30 000€ | TOTAL : 291 401,00€ |
| TOTAL : 291 401€ | |

Martine CARRIER : nous avons obtenu une DETR 2023 d'un montant de 10 022€ pour des frais de maîtrise d'œuvre.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Transfert Département/Commune contre allée Les Plots

Le Maire rappelle au conseil municipal que le Département souhaitait un accord avec la commune, et céder la contre-allée située de l'autre côté de la RD104A au lieu-dit Les Plots sur la commune de Lablachère : parcelle C 2800 pour l'usage d'un pumtrack – Aujourd'hui, s'agissant de la poursuite des accords avec le Département porté par notre délibération du 7 juin 2022, il s'agit de préciser cette dernière pour la cession gratuite de la contre-allée située de l'autre côté de la RD104A au lieu-dit Les Plots sur la commune de Lablachère.

Le Maire propose d'intégrer dans le domaine public routier communal les parcelles C2800 d'une superficie de 1943 mètres carrés et une zone de domaine public d'une superficie de 64 mètres carrés (ex parcelle C 2797), correspondant à une contre-allée et à ses dépendances immédiates au niveau de la RD 104A (cf. plan ci-annexé) et indique que ces parcelles seront cédées à la Commune à titre gracieux, s'agissant de la desserte interne au niveau du giratoire des Dolmens, permettant notamment l'accès à la caserne de pompiers et à un établissement de pompes funèbres et à un îlot de 5 résidences privées.

Conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code général des collectivités territoriales, les biens relevant du domaine public d'une personne publique peuvent être cédés par simple accord des parties (délibérations des collectivités) entériné par la signature d'un acte conjoint (procès-verbal de remise de domaine public), à intervenir une fois les délibérations devenues exécutoires, dans la condition où ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les reçoit et feront partie de son domaine public.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Création d'un contrat aidé

Nous avons embauché un contrat jeune d'accompagnement à l'emploi de 9 mois à compter du 2/10/2023. Cela nous permet de récupérer 40% du salaire. Il s'agit d'une ATSEM diplômée. On transforme son contrat de droit public en contrat unique d'insertion jusqu'à 26 h. (remplacement d'une personne en congé de maternité et un départ en retraite).

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements. Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le maire propose à l'assemblée de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la mission locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

JL Sautel : pourquoi 26 h ?

C. Labalme : parce qu'elle remplace un départ en congé maternité et un départ en retraite

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Création d'emploi d'agents recenseurs

R. Halegouet est responsable de l'opération de recensement : nous avons besoin de 5 recenseurs pour une durée d'un mois comme pour le précédent recensement. L'état conseille de les rémunérer au SMIG comme cela est pratiqué dans les autres communes. Il faut délibérer sur :

- De la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers
- De cinq emplois d'agents recenseurs, non titulaires, pour la période allant du 18 janvier 2024 au 16 février 2024.
- Les agents seront payés à raison d'un smic mensuel à plein temps par agent

L'INSEE nous indemnise à hauteur de 4 300€

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. Tarifs eau et assainissement 2024

Délibération annulée et reportée au mois prochain car l'adjointe chargée de l'eau et l'assainissement est absente

8. Définition de zones d'accélération de l'énergie sur le territoire de la commune de Lablachère

Tous les documents ont été envoyés au conseil il y a quelque mois.

Le Maire rappelle les termes de la Loi 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Les communes, après concertation du public, doivent identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil de ce type d'installations.

La délibération doit être prise pour le 31 décembre 2023 au plus tard et adressée aux services Préfectoraux.

Passé un délai de 6 mois, le référent préfectoral arrêtera la cartographie des zones d'accélération et la transmettra pour avis au comité régional de l'énergie. Si ce comité conclut que les zones identifiées sont suffisantes pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, les référents préfectoraux de la région arrêteront la cartographie à l'échelle du département, après avis conforme de chaque commune concernée pour les zones situées sur son territoire. Dans le cas contraire, les référents préfectoraux devront demander aux communes d'identifier de nouvelles zones. Les communes pourront toujours délimiter des zones d'exclusion dès lors que les objectifs régionaux sont atteints.

Une concertation publique pendant un mois avec mise à disposition de documents et d'un registre de consignations semblait plus efficace qu'une réunion publique. Celle-ci s'est déroulée du 23 octobre au 26 novembre 2023.

Le Maire fait lecture des 12 courriers déposés à cet effet et des 4 remarques sur le registre. Une majorité des écrits est favorable à la mise en place de zones d'accélération énergétique.

Il rappelle la procédure et les enjeux et insiste sur le fait que ces zones ne s'affranchissent en aucune cas de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, des enquêtes environnementales ou des textes de loi du code de l'urbanisme.

C. Larcher : c'est de la politique fiction ; que fait-on ? on fait remonter ou pas les zones concernées ?

Le Maire : je propose trois zones dont deux ont été approuvées par le conseil municipal : Serre du Varlet, l'ancienne décharge et un terrain à la Raze appartenant à la CdC

A. Chartin : on devrait avoir la possibilité de définir des zones pour lesquelles on est contre.

Yannick Marchal : il me semble logique de déterminer auparavant des zones d'accélération puis ensuite des zones d'exclusion.

Le maire : on peut délimiter les zones mais rien n'est figé pour l'avenir.

C. Larcher : la loi prévoit de fixer des objectifs régionaux mais non locaux. Quelle est l'évaluation des parties de terrains mobilisables,

Le Maire : on ne peut pas en 2 mois faire un tel inventaire aussi je propose qu'on le circoncrive aux trois zones que je viens de citer

A. Chartin : le projet du Varlet a-t-il été approuvé ?

Le maire : non le CdC attend l'enquête 4 saisons pour permettre éventuellement une modification du PLUi permettant la mise en œuvre du parc photovoltaïque

T. Berrès : La société fait une étude sur 30 ha pour pouvoir déterminer une surface comprise entre 15 et 20 ha la moins impactante

Y. Marchal : l'étude devrait être défavorable car à cet endroit les enjeux environnementaux sont très importants.

Le Maire : est-ce que l'on veut des énergies renouvelables ou pas ? J'ai l'impression que tout le monde en est convaincu mais pas chez lui.

C. Larcher : on peut avoir un débat sur les moyens et sur les zones. Vous souhaitez faire remonter les 3 projets

Qu'en est-il des autres moyens ? est-ce que vous envisagez autre chose ? Pourquoi pas sur le parking de la piscine ?

T. Berrès : le parking de la piscine est privé mais un projet photovoltaïque est prévu à cet endroit

T. Berrès : ce qui ne sera pas dans les zones d'accélération va ralentir les dossiers et les compliquer. C'est pour cela que l'on a choisi ces zones car pour 2 d'entre elles, elles sont de fait. La 3ème on n'en a pas discuter mais c'est une volonté de la CDC de la passer en zone d'accélération.

Le maire : le site de la décharge est suffisamment endommagé pour penser que cela ne posera pas de problèmes environnementaux

C. Larcher : on pourrait envisager en priorité d'utiliser d'autres opportunités plus favorables (parkings, salles communales)

Le maire : bien entendu mais tout cela demande une réflexion à plus long terme; je précise que le toit de la mairie est équipé de panneaux photovoltaïques. Et puis cela s'analyse également en termes de budget.

M. Carrier : sur le toit de la salle d'animation rurale, ce serait trop coûteux, il faudrait renforcer le toit

C. Larcher : on peut imaginer que si on fait des projets on pourrait avoir des aides pour toutes ces installations.

T. Berrès : les toitures ne font pas partir des zones d'accélération

C. Larcher : si cela en fait partie

JL Sautel : ces projets ne se substitue pas mais s'additionnent

Le maire : chacun voit aussi à sa porte ; on peut multiplier les projets. Les éoliennes c'est chez les autres mais pas chez nous de manière générale. Cela passe par des sacrifices et je ne pense pas qu'en France on soit vraiment préparé totalement. Néanmoins il ne se passe pratiquement pas un jour sans que M MORSELLI n'instruise une déclaration d'installation de panneaux photovoltaïque sur un toit.

T. Berrès : la réflexion sur les toits communaux a déjà faite ; la salle d'animation rurale ne peut pas être équipée.

JL Sautel : certes c'est un coût mais ce n'est pas un projet à court terme

M. Carrier : mais on ne peut pas tout faire en milieu rural cela entraîne des frais importants Au niveau de nos appartements communaux, nous améliorons constamment par la pose

R. Marcy : on avait entendu que des particuliers avaient été sollicités pour des pose de panneaux sur des terrains privés dans les Grads

G. Théraube : je le confirme

Le maire : il y a des sociétés qui prospectent sur les Grads de Joyeuse et Lablachère mais la mairie n'est pas au courant.

Y. Marchal : on a créé le PLUi pour protéger, mais on revient toujours sur la décision, exemple au Serre de Varlet

Le maire : toute modification du PLUi est une volonté des élus communautaires, c'est la démocratie. Néanmoins je précise qu'il devient quasiment irréalisable de récupérer des terres agricoles voir classées N pour construire et ce sera bientôt impossible dans le cadre de la ZAN dès 2030/2050.

T. Berrès : on envisage de se servir des revenus des anciennes décharges pour financer des projets photovoltaïques. ?

Le maire : on pouvait imaginer que le terrain prévu pour l'ancien collègue pourrait être utilisé pour des photovoltaïques mais nous ne l'avons pas rentré car nous n'avons pas fait l'étude de possibilité

JL Sautel : le solaire permet de faire des économies sur l'eau chaude

Le maire : je précise que Lablachère est la seule commune à s'engager dans ce dispositif et elle peut en être fière

Il est proposé de retenir les zones d'accélération énergétique en matière de photovoltaïque suivantes :

- Serre de Varlet/La Combe de Vernedon sur une superficie de 30 hectares et selon le plan joint à la présente,
- Les Sabalettes à la Raze (ancienne décharge) sur une superficie de 4 hectares soit les parcelles D343-341-342 et 344 selon le plan joint à la présente,
- La Raze sur une superficie de 1 hectare 03 soit les parcelles n° D234 et D235.

Contre 4 : Yannick MARCHAL – Grégory THERAUBE - Corinne LARCHER – Alain CHARTIN

14 pour

Questions diverses

- **Photovoltaïque mairie** : c'est opérationnel il reste à mettre un écran pour indiquer la consommation instantanée

- **Démission Marie MONNIER** : elle est secrétaire depuis 4 ans. Elle quitte la mairie le 1/1/2024
- **Pétition Notre Dame** : une pétition contre la vitesse a recueilli beaucoup de signatures de riverains. La Mairie va déplacer le radar pédagogique pour le rapprocher des habitations, ajouter un passage et un cheminement piétons et enfin demander aux gendarmes des contrôles de vitesse fréquents
- **Rapports d'activité Sictoba, Spanc et CdC** : ces documents vous ont été envoyés
- **Marché de Noël** : Organisé par l'UACL, il aura lieu le dimanche 3 décembre 2023, sur la place du marché
- **Opération JOUETS reconduite** : cette année a été un véritable succès tant à l'école qu'à la mairie
- **Départ de la Sous-préfète** : Elle sera restée 3 mois mais ne pouvait pas refuser cette promotion
- **prochain CM** : le 12/12/2023
- **Vœux de la mairie** : dimanche 14/1/2024
- **Arbre de Noël du personnel** : le 15/12 à 18h les élus y sont conviés et le personnel apprécie beaucoup leur présence

Tour de table

Martine CARRIER : la fibre : bonne nouvelle on a reçu un chef de projet d'ADN. Il nous a annoncé que la commune avait 1500 prises éligibles. On peut consulter les opérateurs pour prendre un abonnement. Cela fait 3 ans que la commune est en déploiement et après s'être fâchés devant l'inertie, on est passé de 700 prises à 1500. Martine a été combative et a obtenu satisfaction. Grâce à Lablachère ADN a pu rectifier ses erreurs pour les autres communes.

Roger HALEGOUET : aucune observation

Lysiane FREMON : les colis de Noël seront faits le jeudi 7/12 vers 14h dans la salle des archives de la mairie ; toute aide est la bienvenue. Les colis seront distribuables à partir de cette date. Vous pouvez vous en charger après avoir complété la liste en indiquant les colis pris en charge. En cas d'absence, il est préférable de repasser voir les bénéficiaires car ils sont très sensibles à la visite des élus, puis vous pourrez mettre une carte dans la boîte aux lettres les invitant à venir retirer le colis à la mairie.

Thierry BERRES : aucune observation

Nicole DJIANN : Le bulletin municipal est bouclé au niveau budget : le conseil municipal avait voté pour le devis d'ARDESCA d'un montant de 3 528,00 € TTC, hors distribution. Les encarts souscrits représentent un montant global de 4 640€ réglés par chèque à l'ordre du Trésor Public + 160€ à venir. 98% des textes ont été fournis et la mise en page par Ardesca est en cours. Nous serons obligés de dépasser les 40 pages prévues initialement car les informations sont plus nombreuses que ce que nous avons anticipé.

Le Maire : Nous aurions pu avoir plus de souscriptions d'encarts mais la Caserne des Pompiers et le rallye du Bas-Vivarais sont passés avant nous. Si on renouvelle l'opération en 2024, nous nous y prendrons plus tôt. Ce bulletin municipal représente un lourd travail de prospection, de relance, de corrections des textes.

Yannick MARCHAL : un administré a signalé que les mégots des clients 2 cafés sont balayés et mis dans les eaux pluviales.

Le maire : David est intervenu 2 fois sans aucun effet ; je vais lui demander d'y retourner.

Une réunion publique sur la Définition de zones d'accélération de l'énergie sur le territoire de la commune se tiendra 19/1/2023 animée par l'Association Païolive

Composteur de quartier : pour que le SICTOBA ait une subvention il faut que chaque commune soit dotée d'un composteur – on pourrait le mettre à Drôme ; il serait entretenu pendant 3 ans par le SICTOBA qui pourrait former les utilisateurs. Le compost pourra être utilisé par les habitants.

Brigitte QUERE : aucune observation

Grégory THERAUBE : aucune observation

Jean-Luc SAUTEL : aucune observation

Corinne LARCHER : souhaitait avoir des informations auprès de M. Morselli sur la salle de spectacle.

Le Maire : En l'absence de Daniel, je peux vous dire qu'il s'agit d'une petite salle de spectacle de 100 places et que c'est un particulier qui initie ce projet destiné plutôt à l'enfance ; nous lui avons conseillé de se rapprocher de l'Ilot Z'enfants. Pour l'instant le permis de construire est en cours d'instruction

Régine MARCY : aucune observation

Danièle REYNAUD : aucune observation

Alain CHARTIN : se propose de rejoindre la commission reconversion de l'ancienne Caserne des pompiers.

Le Maire : le nécessaire a été fait, vous êtes inscrit sur la liste des membres de cette commission

La séance est levée à 22h30

Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance